

PROPOSITION CAC DU 16/10/2015

DIPLÔME SUPERIEUR DE RECHERCHE (DSR)

Formalités administratives et calendrier à respecter pour la soutenance

Conditions d'inscription en DSR : Le DSR est destiné aux étudiants de niveau Master (entre M1 et M2, ou après l'obtention d'un M2 dans l'attente d'une inscription en doctorat). L'étudiant s'inscrit en DSR pour une seule année universitaire qui doit être **obligatoirement** sanctionnée par une soutenance de mémoire – en français ou anglais.

L'inscription en DSR est conditionnée par l'obtention d'une gratification minimale sur l'année universitaire équivalente à celle attribuée pour les stages des étudiants de Master 2.

Le DSR est un diplôme de l'Université Lille1 qui sanctionne un travail de recherche mais ne donne lieu à aucune délivrance de crédits ECTS ou d'un diplôme national.

Formalités administratives d'inscription : Une autorisation d'inscription en DSR doit être retirée et déposée à la DIRVED – Service Affaires Doctorales. L'autorisation d'inscription sera signée par le Vice-Président Recherche après visas du responsable de master du secteur scientifique concerné, du directeur de recherche encadrant et du directeur de l'unité de recherche. Pour l'année universitaire 2015/2016, les droits de scolarité pour le DSR s'élèvent à 396.10 € (droits universitaires et cotisation sécurité sociale compris).

Concernant la constitution du jury :

«Le jury du Diplôme Supérieur de Recherche de l'Université Lille1 est désigné par le Président de l'Université Lille1 parmi les professeurs ou les maîtres de conférences de l'Université Lille1, les docteurs es-sciences ou HDR membres du personnel de l'Université Lille1 et les personnalités extérieures à l'Université Lille1, docteurs ou non, dont la spécialité se rapporte aux travaux du candidat. Le jury est présidé par un professeur de l'Université Lille1, il comprend au moins trois membres, dont obligatoirement deux professeurs, ou un professeur et un maître de conférences (docteur es-sciences ou HDR) de l'Université Lille1.

La proposition de jury doit être présentée comme suit :

- *Président*
- *Directeur de recherche et rapporteur*
- *Membres »*

4 SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

- Transmission du mémoire aux membres du jury.
- Déposer au bureau des thèses :
 - une version sur CD rom du mémoire au bureau des thèses
 - la lettre signée du Directeur de Recherche proposant le jury (en indiquant leur qualité et leur adresse professionnelle), le titre, l'heure et le lieu de la soutenance.
 - le rapport avant soutenance
- Transmission du résumé obligatoirement par courriel (service-theses@univ-lille1.fr)

Le Président du jury, après avoir recueilli l'avis des membres du jury, prononce l'admission ou l'ajournement. L'admission donne lieu à l'une des mentions suivantes : passable, bien, très bien. Il établit un rapport qui doit être contresigné par l'ensemble des membres du jury et transmis au Service DIRVED – Etudes doctorales – Bureau des thèses.

ATTENTION ! Vous devez ajouter à ces délais :

- l'interruption des vacances de Noël et des vacances de Printemps ainsi que la fermeture estivale
- pour les autres périodes, contactez le Bureau des Thèses